

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme M.-F. ASENSIO, Présidente
M. K. MÄDER, Vice-Président
Mme B. SATORRE-WEBER, Première Secrétaire
M. N. DE FELICE, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. C. GRODECKI, Responsable du service bureautique.

Procès-verbal : S. LOMBARDI

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h.00 qui souhaite la bienvenue aux participants.

Mme la Présidente précise que la séance se déroule en visioconférence et est diffusée en direct sur internet. Elle rappelle que les votes seront nominaux.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

A la page 63, **M. O. Girardet** est déçu de constater que ses propos ont quelque peu été modifiés, pour ne pas dire amplifiés. Il s'est vu reprocher l'usage du mot « fiasco ». Un fiasco signifie un échec total. Or, quand on connaît le dossier, c'était bien le cas. Ce qui l'ennuie c'est que le mot « bâclé » est sorti de son contexte. Dans l'intervention d'origine, il était indiqué « un peu bâclé, pourrait-on [...] ». On a donc enlevé la nuance et le conditionnel. Concernant le fait que la parole aurait dépassé la pensée, ce n'est pas le cas, c'est même un euphémisme que d'utiliser ces mots-là quand on connaît le dossier dans le fond. Ce qui le choque le plus, c'est qu'on ait inventé une interprétation. Il est mentionné que ce sont les collaborateurs des routes et espaces publics qui sont visés par ces propos. Ce n'est absolument pas le cas, ni dans l'intervention d'origine ni dans le procès-verbal. C'est gênant de voir cela, surtout qu'il a personnellement remercié les collaborateurs des routes et espaces publics lors des commissions des routes successives. En conclusion, ce genre d'intervention est regrettable, car

cela donne l'impression aux citoyens qu'il y a une mauvaise collaboration et entente au sein du Conseil municipal, ce qui est absolument faux. Il respecte beaucoup l'auteur de cette intervention à la page 63 et travaille avec cette personne depuis de nombreuses années en commission. Cela se passe bien et c'est très constructif. Un simple téléphone aurait suffi, surtout que son numéro est disponible sur CMNet. Il ne cite pas le nom de l'auteur, car il ne cherche pas à alimenter quoi que ce soit. Finalement, cela dessert aussi l'auteur. Donner son avis sur le fond, argumenter le pour et le contre est pertinent pour le débat démocratique. En revanche, commenter les interventions des uns et des autres n'apporte pas énormément et démontre qu'on ne connaît pas forcément le fond, puisqu'au lieu de chercher des solutions, on cherche à monter en épingle.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Marmite de l'Escalade

Mme le Maire annonce que, puisqu'ils ne pourront pas partager cette année la traditionnelle marmite de l'Escalade, le Conseil administratif a le plaisir de remettre une marmite, confectionnée par Poncioni Chocolatiers, à chacun des Conseillers municipaux.

2. Loyers des restaurants communaux pour la première quinzaine du mois de décembre 2020

La fermeture des restaurants a été prolongée jusqu'au 10 décembre 2020 par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ignore ce qu'il adviendra le vendredi 11 décembre 2020, lorsque le Conseil fédéral sera amené à communiquer ses décisions. Compte tenu de cet état de fait, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accepter de renoncer à la perception d'un demi-mois de loyer pour le mois de décembre 2020, pour les trois restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing et La Belotte, ce qui représente un montant total de CHF 19'250.-.

Mme le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que, selon la décision du Conseil fédéral qui devrait intervenir le vendredi 11 décembre 2020, le Conseil municipal pourrait être amené à se prononcer dans sa séance plénière du 28 janvier 2021 sur une aide supplémentaire, si une fermeture devait être prononcée par le Conseil fédéral. En attendant, le Conseil administratif ne dispose pas de ces éléments et demande donc a minima, si le Conseil Municipal accepte la proposition de renonciation d'un demi-mois de loyer pour décembre 2020.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer à la perception d'un demi-mois de loyer pour décembre 2020 pour les trois restaurants communaux, à savoir l'auberge du Lion d'Or, le Passing et La Belotte.

La proposition de renoncer à un demi-mois de loyer pour décembre 2020 pour les trois restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing et La Belotte, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Hornung

1. Pot de miel provenant des ruches communales

Les Conseillers municipaux ont reçu un présent ce soir. Il s'agit d'un pot de miel récolté cette année dans les ruches communales. Les pots de miel restants seront donnés au Foyer Saint-Paul pour qu'ils soient mis sur les tables de petit-déjeuner des pensionnaires.

2. Samedi du partage

M. Hornung avait déjà annoncé l'événement au précédent Conseil municipal. Il a aujourd'hui le plaisir d'informer le Conseil municipal que le Samedi du partage organisé le 28 novembre 2020, devant l'épicerie Redani à Cologny, a permis de remplir deux voitures, correspondant à trois palettes de victuailles, qui ont pu être remises à l'association. Il remercie celles et ceux, particulièrement les membres de la commission sociale, qui ont pu participer à cette action.

3. Cologny de Noël

M. Hornung annonce que la commune va mettre en place une nouveauté, les « Cologny de Noël », si les restrictions relatives à la situation sanitaire ne sont pas modifiées concernant l'organisation d'activités pour les enfants de moins de 12 ans.

Cologny s'associe aux TSHM Chêne&Co pour organiser quatre après-midis d'activités, soit les 28 et 30 décembre 2020, ainsi que les 5 et 8 janvier 2021, de 13h30 à 17h30, à la salle Faguillon. Cet événement sera calqué sur un modèle similaire à celui organisé, cet été au courant du mois d'août, pour les enfants. 15 enfants pourront être accueillis par après-midi, du fait des restrictions.

Un tout-ménage sera adressé aux parents des élèves des écoles Cologny/Manoir et Pré-Picot (pour ceux domiciliés à Cologny) par courriel pour les inscriptions. En effet, la participation ne sera possible que sur inscription.

4. Association « Un enfant, un cadeau »

M. Hornung informe le Conseil municipal du bilan d'une initiative individuelle et personnelle, qui n'est pas pilotée par la commission sociale, mais est organisée par Mmes Joëlle Gervais et Isabelle Mäder pour l'association « Un enfant, un cadeau ».

Une collecte a été organisée du 7 au 11 décembre 2020, entre 16h00 et 18h00, au chemin de la Mairie 4 et 4ter. Le bilan est assez impressionnant puisque déjà plus de 900 cadeaux ont été récoltés et pourront être livrés à l'association.

M. B Girardet

1. Marche de l'Espoir – écoles Cologny-Manoir et Pré-Picot

Cette marche, qui s'est déroulée le 20 novembre 2020, a permis de verser un montant de CHF 2'300.- (CHF 2.- par km) à Terre des Hommes.

Les élèves de l'école Cologny/Manoir ont parcouru 487,25 km pour 151 élèves et ceux de l'école Pré-Picot 626 km pour 275 élèves.

M. B. Girardet remercie les enseignants qui ont encadré les élèves ainsi que les élèves eux-mêmes pour leur participation à cette belle action.

2. Cheminement sur la parcelle du chemin des Fours 16

M. B Girardet a le plaisir d'informer le Conseil municipal que le cheminement sera officiellement ouvert le lundi 14 décembre 2020. Il invite le Conseil municipal à venir découvrir le cheminement et cette belle parcelle sur laquelle la commune a des projets.

Il rappelle que la parcelle fait l'objet d'horaires d'ouverture particuliers :

- 7h00 à 16h30 en automne-hiver
- 7h00 à 22h00 en printemps-été

3. Chantiers en cours

Chantier de la Closerie

Dès la semaine du 14 décembre 2020, le faux plafond sera posé dans la salle principale, les barrières qui protègent la terrasse seront déposées et un aspect propre sera redonné au périmètre autour de la fontaine. Le bar sera posé et les meubles du bar seront installés. La peinture du rez-de-chaussée et du sous-sol sera finie. Le coin boulangerie et la salle pour la table d'hôtes sont terminés. La passerelle pour la sortie de secours sera posée à l'arrière du bâtiment, avec les barrières extérieures. Quelques essais techniques seront effectués. La semaine suivante, les travaux consisteront en des finitions au rez-de-chaussée, la pose du vitrage qui sépare la table d'hôtes de la cuisine, l'installation des dernières portes d'accès ainsi que le début des retouches. Au cours de la dernière semaine de décembre 2020 et de la première semaine de janvier 2021, il s'agira de faire les nettoyages préliminaires et d'évacuer les déchets. La deuxième semaine de janvier 2021 sera consacrée aux retouches et ajustements, avec le nettoyage final. En troisième semaine de janvier 2021, aura lieu la réception par le maître d'ouvrage, la livraison et la pose des meubles et accessoires, ainsi que le nettoyage final du bâtiment, sachant que la livraison du bâtiment est espérée pour le 22 janvier 2021.

Chantier du bâtiment du Gerdil

Le chantier est également à bout touchant. Il reste encore la pose du vitrage de l'entrée : Il s'agit d'un grand élément qui se trouve sous la passerelle et pèse environ 12 tonnes. Il est formé du vitrage qui donne dans la cage d'escalier, la porte d'entrée et la salle de réception du bâtiment. Il y aura un protocole de mise en service qui sera fait début janvier, pour tout ce qui touche aux installations. La pose de derniers éléments de menuiserie intérieurs interviendra fin janvier 2021. Le nettoyage de fin de chantier sera effectué entre le 8 et 15 février. Puis, viendra

la visite de la police du feu pour le contrôle. La livraison des meubles sera en principe finie le 22 février. L'emménagement dans les nouveaux bâtiments interviendra à partir de fin février, après deux ans et demi de travaux. Les aménagements extérieurs se feront quand les températures le permettront, en principe au mois de mars.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication n'est présentée.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPPORT DE COMMISSION

- **Routes & espaces publics du 26 novembre 2020**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 6 oui et 1 abstention.

M. Linder remercie la commission. En ce qui concerne le parking au pré Byron, il aimerait que la commission garde en tête qu'il y a des personnes à mobilité réduite qui voudraient aller au Théâtre du Crève-Cœur et que la suppression du parking ne doit pas empêcher ces personnes de s'y rendre. Il est conscient de la mauvaise utilisation de ce parking mais il estime primordial de trouver une solution pour les personnes à mobilité réduite.

VI. NOMINATION D'UN PRESIDENT ET D'UN VICE-PRESIDENT DES LOCAUX DE VOTE – SECOND TOUR DE DE L'ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ETAT DU 28 MARS 2021

Mme la Présidente annonce que le service des votations et élections a informé la commune que, suite à la démission de Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 7 mars 2021 la date du premier tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat, en même temps que la votation populaire, et au dimanche 28 mars 2021 la date d'un éventuel second tour.

Ce service demande que le Conseil municipal désigne un-e Président-e, un-e Vice-Président-e, ainsi qu'un-e suppléant-e pour chaque fonction.

MM. Jules Munier, Miguel Asensio, Georges Arendrup et **Kurt Mäder** qui ont été désignés, respectivement, Président, suppléant du Président, Vice-Président et suppléant du Vice-Président, pour les opérations électorales du 1^{er} semestre 2021, ont donné leur accord pour

fonctionner en tant que tels à cette date, dans l'éventualité d'un second tour, ce dont **Mme la Présidente** les remercie.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Ces propositions sont acceptées par 18 oui et 2 abstentions.

VII. ADOPTION DU BUDGET 2021

Mme la Présidente passe la parole à **Mme le Maire** pour présenter le sujet.

Mme le Maire indique que le budget a été présenté lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 novembre 2020. Les Conseillers municipaux procéderont ce soir au vote, à travers la délibération. **Mme le Maire** reste à disposition pour tout renseignement complémentaire que les Conseillers municipaux pourraient désirer.

Mme la Présidente précise que le vote du projet de budget se fera au point 9 de l'ordre du jour.

M. J. Munier aimerait remercier, en préalable du vote du budget, la grande qualité du travail de **M. Vella**, M. Wydler et **Mme le Maire**, dans tous les travaux préparatoires qui ont mené à ce résultat. Le Conseil municipal et le Conseil administratif peuvent être fiers du travail de leurs équipes.

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Personnes seules dans la commune

Mme Sales Rozmuski aimerait savoir si la commune a identifié des personnes qui sont seules pendant la période de Noël et si elle a envisagé de se manifester auprès de celles-ci.

M. Hornung informe que ces personnes sont connues et peuvent être contactées de la même manière que dans le cadre des aides d'urgence mises en place préalablement.

b) Information sur Mobilitri

M. Bodmer indique qu'il a reçu le courrier qui concerne la récolte des déchets porte-à-porte. Il remarque qu'il n'y a aucune information sur Mobilitri et demande s'il s'agit d'un oubli. En effet, il regrette que le tout-ménage n'ait pas été utilisé pour parler de Mobilitri. Il y a seulement une demi-ligne qui informe qu'il faut aller sur un site et s'inscrire. Cependant, sans connaître Mobilitri, cette information est insuffisante et n'amènera pas les concitoyens à s'inscrire.

M. Hornung confirme que l'annonce de Mobilitri a été répétée sur ce flyer pour présenter les différentes façons de se débarrasser des encombrants. Un flyer avait déjà été envoyé par la société Mobilitri. Il y a aura une nouvelle campagne en début d'année, cette fois-ci menée par la commune, pour expliquer ce qu'est Mobilitri.

c) Pollution dans la commune

M. Métral fait savoir qu'une pollution importante a eu lieu en bas du chemin des Princes, sur une parcelle de la commune de Cologny, par un promoteur qui, de manière malveillante ou accidentelle, a déversé l'ensemble de sa cuve de mazout dans les égouts, ce qui a provoqué des désagréments importants pour l'ensemble des habitants des coteaux de Cologny. Il demande si le Conseil administratif a été informé et s'il est possible d'introduire une action en justice contre cette personne, qui a non seulement pollué le site mais aussi causé un désagrément important.

M. Hornung confirme que le Conseil administratif a été mis au courant.

M. B. Girardet indique que ce sont les instances cantonales qui prennent les dispositions de récupération, s'il est possible de récupérer une partie du mazout qui a été répandu, et qui facturent les frais d'intervention au responsable. Le Conseil administratif n'a pas prévu d'actionner en justice le promoteur responsable de ces méfaits.

VIII. PROJETS DE DELIBERATION

a) Dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2021

Mme Sales Rozmuski indique qu'elle soutient pleinement le dégrèvement de la taxe professionnelle mais qu'elle s'abstiendra de voter, puisqu'elle en bénéficie directement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de se prononcer sur le projet de délibération par un vote.

La délibération portant sur le dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2021 est approuvée par 18 oui et 2 abstentions.

b) Contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de se prononcer sur le projet de délibération par un vote.

La délibération portant sur la contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) est acceptée à l'unanimité des membres présents.

c) Approbation du budget de fonctionnement pour 2021

Mme Sales Rozmuski s'abstiendra de voter le budget avec une baisse de deux centimes additionnels. Elle a déjà largement évoqué ses arguments à la commission des finances. On vit actuellement une crise majeure et une baisse des centimes est pour le moment inopportune.

Mme Sales Rozmuski ne souhaite pas non plus donner des arguments à ceux qui voudraient introduire un impôt pour la crise, supprimer les dividendes ou restaurer un impôt sur la succession.

M. De Félice va dans le sens de **Mme Sales Rozmuski** pour les mêmes raisons. Il pense que le travail effectué est excellent. Cependant, il estime que ce n'est pas une bonne idée que de voter une baisse du centime additionnel, raison pour laquelle il s'opposera à ce budget.

M. Bodmer tient à préciser qu'en tant que membre de la commission des finances, il a refusé la baisse du centime additionnel pour l'année 2021. Il a pourtant voté ce budget dans le cadre de la commission, car il ne veut pas bloquer le système. De même, il votera le budget ce soir, mais il aimerait communiquer qu'il est contre la baisse du centime additionnel.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom de se prononcer sur le projet de délibération par un vote.

La délibération portant sur l'approbation du budget de fonctionnement pour 2021 est approuvée par 16 oui, 2 non et 2 abstentions.

Mme La Présidente souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 20h.50.

Délibération votée lors de la séance
du Conseil municipal du 10 décembre 2020

Dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2021

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide par 18 oui et 2 abstentions

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100%.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 10 décembre 2020

Contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain
(FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 503 200 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.01 dès 2022.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 10 décembre 2020

Approbation du budget pour 2021

vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 61 643 914 F aux charges et de 84 021 762 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 22 378 148 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 27 630 074 F et résultat extraordinaire de -5 251 926 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 28 273 985 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 27 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 13 655 497 F aux dépenses et de 249 740 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 13 405 757 F ,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 28 273 985 F, il en résulte un excédent de financement des investissements de 14 868 228 F,

vu le rapport de la commission des finances du 3 novembre 2020,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide par 16 oui, 2 non et 2 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 61 643 614 F aux charges et de 84 021 762 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 22 378 148 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 27 630 074 F et résultat extraordinaire de -5 251 926 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 27 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.